



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 20 décembre 2018

n° 205-18 C

Objet : *RS - Adhésion du Centre communal d'action sociale (CCAS) de Chambéry au service commun de la direction des systèmes d'information (DSI) de Grand Chambéry - Transfert d'un agent du CCAS de Chambéry à Grand Chambéry*

- date de convocation le 14 décembre 2018
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt décembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 67

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Alain Thieffenat

Jean-Luc Berthalay

Julien Donzel

Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot -

Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge -

Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand -

Dominique Mornand - Christian Papegay - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau -

Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Marie Perrier

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Pierre Duperier

Jean-Pierre Fressoz

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemeret

Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Jean-Maurice Venturini

Céline Barniaudy - Michel Dyen

Christophe Richel

Philippe Dubonnet

Maryse Fabre

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Jean-Pierre Coendoz

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 11

de François Blanc à Pierre Hemar - de Frédéric Bret à Jean-Michel Picot - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Nathalie Colin-Cocchi à Isabelle Rousseau - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Christian Gogny à Damien Regairaz - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Sylvie Koska à Xavier Dullin - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Anne Manipoud à Alain Thieffenat - de Pierre Perez à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 4

Emmanuelle Andrevon - Philippe Bard - Stéphane Bochet - Luc Meunier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 20 décembre 2018

délibération n° 205-18 C

objet **RS - Adhésion du Centre communal d'action sociale (CCAS) de Chambéry au service commun de la direction des systèmes d'information (DSI) de Grand Chambéry - Transfert d'un agent du CCAS de Chambéry à Grand Chambéry**

Marc Chauvin, vice-président chargé des ressources humaines et des moyens des services, rappelle que Chambéry métropole et la Ville de Chambéry ont décidé en mai 2011 de mutualiser leurs systèmes d'information, cette décision se traduisant par un regroupement de leurs équipes respectives au sein d'une direction unique rattachée à Chambéry métropole.

Au 1^{er} janvier 2016, les agents de Chambéry ont été transférés à Chambéry métropole au sein de la direction des systèmes d'information (DSI) mutualisée.

Au 1^{er} septembre 2016, la commune de La Motte-Servolex a rejoint le service commun.

Puis la commune de La Ravoire a également adhéré à la DSI mutualisée le 11 septembre 2017.

Ce service commun peut être mis à disposition des communes membres de l'agglomération et des établissements publics qui leur sont rattachés. Chaque commune est libre de l'intégrer ou de rester autonome pour cette fonction.

En 2018, le Centre communal d'action sociale de Chambéry a étudié l'opportunité d'adhérer au service commun en contractualisant directement avec Grand Chambéry, et de transférer son service informatique constitué d'un agent à temps complet au service commun.

La participation à un service commun emporte le transfert de plein droit des fonctionnaires et agents non titulaires qui remplissent en totalité leurs fonctions dans un service ou une partie de service mis en commun.

A ce jour, le transfert de plein droit à l'EPCI concerne un agent non titulaire du CCAS de Chambéry qui exercera en totalité ses fonctions au sein de la DSI mutualisée.

Il est précisé par l'article L.5111-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT) que l'agent transféré conserve, s'il y a intérêt, le bénéfice du régime indemnitaire qui lui était applicable ainsi, qu'à titre individuel, les avantages acquis en application du 3^{ème} alinéa de l'article 111 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Il est proposé que l'adhésion du CCAS au service commun et le transfert de l'agent prennent effet au 1^{er} janvier 2019.

Selon les dispositions de l'article L.5211-4-2 du CGCT, il convient d'établir une convention de mutualisation de moyens qui décrit les modalités organisationnelles et financières du service commun.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-4-2,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'adhésion du CCAS de Chambéry au service commun de la direction des systèmes d'information de Grand Chambéry à compter du 1^{er} janvier 2019,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer la convention qui en précise les conditions,

Article 3 : approuve la création, dans le cadre de cette adhésion, d'un poste de technicien au 1^{er} janvier 2019 et modifie le tableau des effectifs en conséquence.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 205-18 C

Objet de l'acte : RS - Adhésion du Centre communal d'action sociale (CCAS) de Chambéry au service commun de la direction des systèmes d'information (DSI) de Grand Chambéry - Transfert d'un agent du CCAS de Chambéry à Grand Chambéry

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique 7 - Intercommunalite 3 - Mise à disposition des services dans le cadre de prestations (articles L. 5211-4-1-II et L.5721-9 du CGCT)

Date de l'acte : 20 décembre 2018

Annexe : Convention;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20181220-lmc1H21623H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21623H1

Date de transmission en Préfecture : 07 janvier 2019

Date de réception en Préfecture : 07 janvier 2019